

Arrondissement de :
Céret

Commune de LAMANERE 66230

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Canton de :
Prats-De-Mollo

Séance ordinaire du Conseil Municipal du trois octobre deux mille vingt à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMANERE, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame le Maire, Gisèle JUANOLE.

Domaine : **9**
Sous-Domaine :
9.1

Objet : Service technique, achat débroussailleuse

Présents : Mesdames Démoulin-Juanole Pierrette, MARGALEF Séverine, Messieurs CUVILLIEZ Gérard, PUJOL Jacky, FONT Claude, LAÏLLE J.Paul.
Formant la majorité des membres en exercice,

Le nombre de conseillers municipaux en service est de :
Sept

Absent : Néant.

Empêché : Néant.

Procuration : Néant.

Secrétaire de séance : Monsieur LAÏLLE Jean-Paul.

CONVOCATION C.M
EN DATE DU :
28/09/2020

Madame le maire informe le conseil municipal, La débroussailleuse actuelle au service technique est en très mauvais état et il convient de la remplacer.

AFFICHAGE EN DATE
DU : 28/09/2020

Après consultation, le choix s'est porté sur un modèle plus puissant et plus performant, pour un coût de 913 € H.T. du magasin d'outillage « Rural Master ».

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 05/10/2020

Le conseil municipal accepte cette proposition et l'approuve à l'unanimité des membres ;

Accusé de réception
Certifiée exécutoire
par S/Préfecture du :

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Lamanère, le 05 octobre 2020.

Le Maire,
Gisèle JUANOLE

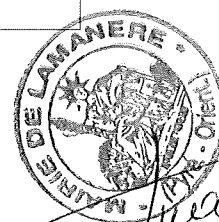
PAR DELEGATION
LE://///////
(Signature)
Prénom Nom

Accusé de réception Préfecture du
N°

REÇU LE :

18 NOV. 2020

SOUS-PRÉFECTURE
DE CÉRET



Gisèle Juanole